Newsletter #6

09/2018

C'EST LA RENTRÉE,

qui rime souvent avec nouveaux projets. Raison pour laquelle, **EVOLY** Consulting, le spécialiste du financement de l'innovation dans le domaine de la santé et du numérique, vous propose un nouveau numéro de sa lettre d'informations en présentant 3 sujets :

1 - **Le dispositif PIA 3 régionalisé**

2 - **Le statut du jeune docteur et le CIR**

3 - **Un focus sur l'agrément CIR-CII**

evoly CONSULTING

1, allée Moulin Berger – 69130 ECULLY **Tél :** 04 78 33 17 54 **Mail :** contact@evoly-consulting.fr **SIRET :** 75066433600021 - **NAF :** 7022Z
evoly-consulting.fr

1 LE DISPOSITIF PIA 3 RÉGIONALISÉ

Le PIA 3 (Programme d'Investissements d'Avenir) a pour objectif de préparer la France aux défis de demain. Le PIA 3 régionalisé doit permettre de préparer l'avenir du pays par des investissements audacieux, structurants et en adéquation avec les mutations économiques, sociétales et technologiques du XXIe siècle.

Les appels à projets régionaux ont débuté en 2018 et se poursuivront jusqu'à épuisement des fonds.

Il est donc temps de postuler et de déposer un dossier de demande de financement !

Après une instruction des dossiers au niveau régional par Bpifrance, un comité composé d'un représentant du préfet de Région et d'un représentant du président du Conseil régional sélectionne les projets lauréats. Chaque projet est cofinancé à parité par l'Etat et la Région.

Témoignage Rémy BEROUD, CEO Smartox Biotechnology

« La société SMARTOX BIOTECHNOLOGY est spécialisée dans l'étude et l'approvisionnement de matériaux biologiques issus de venins d'animaux. Nous transformons les venins d'animaux en collection de peptides utilisables en drug discovery afin de les proposer à nos partenaires et nous reproduisons par synthèse chimique les peptides intéressants. L'obtention de financements pour mener nos travaux de R&D est une action continue au sein de la société. Depuis plus de 5 ans, nous sommes très satisfaits de l'accompagnement réalisé par les consultants d'EVOLY Consulting dans cette démarche ainsi que de leur réactivité et qualité scientifique. Nous avons dernièrement sollicité le dispositif PIA 3 avec leur soutien. »

Porteurs éligibles

Les PME au sens communautaire, en capacité financière de mener le projet.

Les entreprises de taille intermédiaire peuvent être éligibles par dérogation au cas par cas.

Pour chaque bénéficiaire, le montant de l'aide attribuée ne pourra excéder les fonds propres de l'entreprise à la date de décision.

Critères de sélection des projets

Principalement, le caractère innovant du projet (référence à l'état du marché, etc.), apportant des performances et des fonctionnalités supérieures à l'existant.

Les retombées économiques devront également être significatives pour l'entreprise.

Typologies des financements

Les porteurs doivent proposer des projets d'innovation soit au stade de la faisabilité, soit au stade du développement ou de l'industrialisation et dont les dépenses éligibles sont d'un montant minimum de 200 000 €. Les 2 phases sont cumulables.

	Projets de type «faisabilité»	**Projets de type «Développement et Pré-industrialisation»**
Typologie de projets	Projets de R&D-I	Projets d'investissements innovants
Typologie de financement	Subvention entre 100 et 500 K€	Avance remboursable entre 100 et 500 K€
Durée	12 mois	24 mois
Exemples	Etudes préalables au développement d'une innovation	Mise sur le marché de produits à forte valeur ajoutée et à fort potentiel de croissance

2 LE STATUT DU JEUNE DOCTEUR
ET LE CIR

Dans une précédente newsletter (Newsletter#2 de décembre 2016), nous avions présenté le dispositif CIFRE (Convention Industrielle de Formation par la Recherche), qui permet de recruter un doctorant en CDD pendant une période de 3 ans, correspondant à la réalisation de sa thèse.

Nous vous proposons aujourd'hui de nous attarder sur les suites qui peuvent être données à cette CIFRE, avec le recrutement d'un jeune docteur.

Le recrutement d'un jeune docteur peut se révéler particulièrement intéressant sous un angle financier. En effet, lorsqu'une entreprise recrute un profil de ce type, elle peut bénéficier d'un crédit d'impôt recherche 2 fois supérieur à ce qu'il serait avec un profil différent.

Cet avantage concerne les 24 premiers mois de recrutement d'un docteur, sous réserve qu'il s'agisse de son premier contrat à durée indéterminée depuis l'obtention de son doctorat et que le nombre de chercheurs et techniciens de la société ne soit pas inférieur à celui de l'année précédente.

Dans ces conditions, et bien sûr à partir du moment où ce jeune docteur est affecté à des travaux de R&D, le salaire du jeune docteur pris en compte dans le calcul du CIR est doublé et ses frais de fonctionnement sont calculés forfaitairement sur la base de 100% de ce salaire doublé.

Témoignage François CONESA, CEO SOLADIS Group

« Soladis, Société de services spécialisée dans l'acquisition, l'analyse et la valorisation de la donnée en information dans des stratégies de recherche et d'innovation recrute des talents PhD pour renforcer ses équipes de recherche interne et pour soutenir le haut niveau technique et scientifique requis dans le domaine pour ses clients et partenaires. Dans ce cadre-là, EVOLY Consulting nous épaule avec bienveillance et proximité, dans le montage administratif et financier afin de les intégrer dans les meilleures conditions d'un point de vue fiscal et ainsi assurer la pérennité de l'activité de R&D dans un contexte aux besoins croissants. »

Hypothèse :

Salaire brut chargé 50 K€

Affectation à la R&D à 80%

Typologie de dépenses	Si jeune Docteur	Si autre Profil
Dépenses de personnel	80 000 €	40 000 €
Dépenses de fonctionnement	80 000 €	20 000 €
Dépenses totales	160 000 €	60 000 €
Montant du CIR (30%)	**48 000 €**	**18 000 €**
Soit un coût net (Salaire annuel - CIR)	***2 000 €***	***32 000 €***

Cette illustration se veut particulièrement explicite : le recrutement d'un jeune docteur affecté principalement à des travaux de R&D est financé en totalité par le biais du CIR pendant les 2 premières années suivant son embauche.

Dans ces conditions, difficile, pour ne pas dire impossible, de trouver meilleure solution de financement !

3 UN FOCUS SUR L'AGRÉMENT CIR-CII

Les entreprises industrielles et commerciales ou agricoles peuvent bénéficier d'un crédit d'impôt au titre des dépenses exposées au cours de l'année pour la réalisation d'opérations de recherche.

Lorsque ces opérations sont réalisées par des organismes de recherche relevant du droit privé ou par des experts scientifiques ou techniques, ces prestataires doivent au préalable avoir reçu un agrément délivré par le ministre chargé de la recherche.

La réglementation prévoit également que les dépenses confiées à des organismes de recherche publics ou assimilés soient retenues pour le calcul du crédit d'impôt recherche pour le double de leur montant.

Les travaux sous-traités doivent répondre à deux conditions que nous vous invitons à découvrir

auprès de nos consultants ou en vous rendant sur notre site evoly-consulting.fr pour avoir accès à la totalité des articles traitant ce sujet et abordant également les conséquences liées à cet agrément.

A PROPOS DE EVOLY Consulting

NOUS SOMMES UNE SOCIÉTÉ DE CONSEIL SPÉCIALISÉE EN MANAGEMENT DU FINANCEMENT DE L'INNOVATION

Depuis plus de 15 ans, nous intervenons auprès d'entreprises de toutes tailles autour de **4 domaines d'expertises :**

- Le management du financement de l'innovation
- La gestion et l'accompagnement scientifique de projets innovants
- Le marketing de l'innovation
- L'intelligence scientifique : veille scientifique et stratégique

RÉFÉRENCEMENT

bpifrance

Association des Conseils en Innovation

Référence Conseil en CIR/CII

Qualification des Services Intellectuels ISQ OPQCM

L'équipe d'EVOLY Consulting est constituée de profils complémentaires (ingénieurs et docteurs en sciences, fiscalistes, auditeurs et spécialistes de la gestion de projets) qui interviennent sur des missions variées :

- Réalisation d'audits et de rescrits en vue de déterminer les possibilités d'obtention de crédits d'impôts **(CIR-CII)** ou du statut Jeune Entreprise Innovante **(JEI)** ;
- Montage de dossiers de **demande d'aide publique** (subventions, avances remboursables, prêts) ;
- **Management scientifique,** administratif et financier de projets de R&D ;
- Accompagnement opérationnel scientifique ;
- **Veille scientifique** et technologique ;
- Rédaction scientifique.

evoly CONSULTING

1, allée Moulin Berger – 69130 ECULLY **Tél :** 04 78 33 17 54 **Mail :** contact@evoly-consulting.fr **SIRET :** 75066433600021 - **NAF :** 7022Z
evoly-consulting.fr